

FONDS DE DOTATION SAINT-THOMAS D'AQUIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

FONDS DE DOTATION SAINT-THOMAS D'AQUIN

56 rue du Perron
69600 OULLINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Au Conseil d'administration du FONDS DE DOTATION SAINT-THOMAS D'AQUIN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION SAINT-THOMAS D'AQUIN relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS DE DOTATION SAINT-THOMAS D'AQUIN à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans les paragraphes « Règles et méthodes comptables » et « Changements de méthodes ».

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

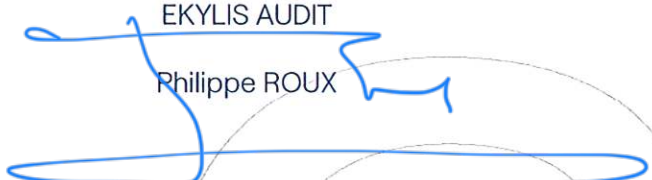
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 17/06/2026

Le Commissaire aux comptes

EKYLIS AUDIT

Philippe ROUX



ANNEXE :

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF
FONDS DE DOTATION ST THOMAS D AQUIN

ACTIF		2025			2023-2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET N-1
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	-	-	-	-
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
	- Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés	-	-	-	-
	- Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporel	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	-	-	-	-
	- Terrains	-	-	-	-
	- Constructions	-	-	-	-
	- Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
	- Amélioration des sols et des milieux	-	-	-	-
	- Autres Immobilisation Corporelles	-	-	-	-
	- Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelle	-	-	-	-
	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	-	-	-	-
	- Participations et créances rattachées	-	-	-	-
	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	- Prêts	-	-	-	-
	- Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	-	-	-	-
C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	-	-	-	-
	CREANCES :	-	-	-	-
	- Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
	- Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
	- Autres	4 630,00	-	4 630,00	4 624,34
	TOTAL CREANCES	4 630,00	-	4 630,00	4 624,34
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-	-	-	-
	DISPONIBILITES	57 089,95	-	57 089,95	94 794,32
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-	-	-	-
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	61 719,95	-	61 719,95	94 794,32
	FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)	-	-	-	-
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)	-	-	-	-
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)	-	-	-	-
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	61 719,95	-	61 719,95	99 418,66

BILAN PASSIF
FONDS DE DOTATION ST THOMAS D AQUIN

PASSIF		Exercice N 2025	Exercice N-1 2023-2024
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES	-	-
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	-	-
	- Fonds propres statutaires	-	-
	- Fonds propres complémentaires	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	-	-
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	-	-
	- Fonds propres statutaires	-	-
	- Fonds propres complémentaires	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	-	-
	ECARTS DE REEVALUATION	-	-
RESERVES	RESERVES	-	-
	- Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
	- Réserves pour projet de l'entité	-	-
	- Autres réserves	-	-
	TOTAL RESERVES	-	-
	REPORT A NOUVEAU	-	-
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	-
	SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	-	-
	Fonds propres consommables	57 375,95	95 098,66
	Subventions d'investissement	-	-
PROVISIONS	PROVISION REGLEMENTEES	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	57 375,95	95 098,66
	FONDS REPORTES ET DEDIES	-	-
	- Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
	- Fonds dédiés	-	-
	TOTAL FONS REPORTES ET DEDIES (II)	-	-
	PROVISIONS	-	-
	- Provisions pour risques	-	-
	- Provisions pour charges	-	-
	TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
DETTES	DETTES	-	-
	- Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	- Emprunts et dettes financières diverses	-	-
	- Avances et acomptes reçus	-	-
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 344,00	4 320,00
	- Dettes des legs ou donations	-	-
	- Dettes fiscales et sociales	-	-
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
	- Autres dettes	-	-
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE	- Instruments de trésorerie	-	-
	- Produits constatés d'avance	-	-
	TOTAL DETTES (IV)	4 344,00	4 320,00
	- Ecart de conversion passif (V)	-	-
	TOTAL DU PASSIF	61 719,95	99 418,66

COMPTE DE RESULTAT
FONDS DE DOTATION ST THOMAS D AQUIN

	Exercice N 2025	Exercice N-1 2023-2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens	-	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
Ventes de prestations de service	-	-
<i>dont parrainages</i>	-	-
Production stockée	-	-
Production immobilisée et autoconsommée	-	-
Produits de tiers financeurs	99 590,11	5 756,34
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	99 590,11	5 756,34
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	-	-
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits	-	-
TOTAL I	99 590,11	5 756,34
CHARGES D'EXPLOITATION	-	-
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	14 590,11	5 756,34
Aides financières	85 000,00	-
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL II	99 590,11	5 756,34
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-
PRODUITS FINANCIERS	-	-
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	-	-
CHARGES FINANCIERES	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	-	-
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-	-

COMPTE DE RESULTAT
FONDS DE DOTATION ST THOMAS D AQUIN

	Exercice N 2025	Exercice N-1 2023-2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL VI	-	-
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	99 590,11	5 756,34
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	99 590,11	5 756,34
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

FONDS DE DOTATION ST THOMAS D'AQUIN

ANNEXE 2 DES COMPTES AU 31.12.2025

Identification :

Le Fonds de dotation St Thomas a été créé le 10 juillet 2023.

Son adresse est : 56-70 rue du Perron ,69600 Oullins

Il a pour objet social de permettre à des donateurs internes et externes au Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin de bénéficier d'une structure d'aide au financement de projets d'intérêt général socio-culturels, pédagogiques et d'animation portés par le centre scolaire, lui-même éligible au régime du mécénat, ainsi que tous projets immobiliers permettant d'améliorer l'enseignement pour tous.

Les dirigeants ne reçoivent aucune rémunération

Les honoraires 2025 du commissaire aux comptes s'élèvent à 1584€TTC

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

Continuité de l'exploitation ;

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;

Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement AN N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, le Fonds de dotation Saint Thomas d'Aquin présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

L'impact dans les comptes annuels 2025 n'est pas significatif.

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients, usagers, et comptes rattachés				
Autres créances clients, usagers, adhérents		4 630	4 630	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		4 630	4 630	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		4 344	4 344		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
Total		4 344	4 344		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen-tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds propres avec droit de reprise				
- Apports avec droits de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
Situation nette				
Fonds propres consommables				
- dotation en capital	15 000	0		15 000
- dotation consommable	80 099	61 867	99 590	42 376
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total	95 099	61 867	99 590	57 376

FONDS DE DOTATION ST THOMAS D'AQUIN

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	61867		85615	
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	37723			
TOTAL	99590		85615	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	99590		5756	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES			79859	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES				
TOTAL	99590		85615	
EXCEDENT OU DEFICIT				

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	85000		1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	61867	85615
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	10246				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4344	5756			
TOTAL DES EMPLOIS	99590	5756	TOTAL DES RESSOURCES	61867	85615
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	79859	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	37723	
EXCEDENT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DÉFICIT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	99590	85615	TOTAL	99590	85615